

## Le Conseil supérieur de la statistique se prononce sur les activités et projets du système statistique luxembourgeois

La réunion du Conseil supérieur de la statistique (CSS) a permis de passer en revue le programme de travail du système statistique luxembourgeois du point de vue des utilisateurs, et de se prononcer sur les orientations à donner au programme 2019 - 2021. À cette occasion, le Conseil a formulé l'avis que voici.

### A. Bilan de l'exercice 2018

1. Le Conseil supérieur de la statistique (CSS) salue les progrès effectués par le STATEC sur ses trois projets-phares de l'année 2018 : refonte de la comptabilité nationale, étude des grandes entreprises, sécurité de l'information.
2. La récente étude de confiance auprès des utilisateurs des statistiques publiques a une nouvelle fois montré que la population luxembourgeoise connaît bien le STATEC et lui accorde une grande confiance. Le Conseil suggère de travailler en direction des jeunes, afin que ces résultats puissent rester aussi satisfaisants dans l'avenir.
3. Le CSS prend acte de la poursuite de la discussion sur le Produit Intérieur Brut, notamment au Conseil économique et social. Il encourage l'institut national à prendre le recul nécessaire dans un contexte de globalisation sous l'impulsion des multinationales.
4. Le STATEC est partie prenante dans le nouveau Conseil national de la productivité. Le CSS se félicite de cette participation active et entend être informé de la suite des travaux annoncés.

### B. Programme 2019-2021

1. Le problème éminemment complexe de la refonte de la comptabilité nationale entre dans une phase cruciale avec l'arrivée d'un cabinet de conseil sur le projet. Le Conseil approuve ce choix de cap, et exhorte le STATEC à s'investir au maximum de ses ressources dans cette initiative prometteuse.
2. Le Conseil constate non sans amertume que l'accès aux données fiscales anonymisées, qu'elles soient individuelles ou agrégées, fait toujours défaut au STATEC. Pourtant les applications seraient nombreuses et immédiates : allègement de la charge sur les ménages dans l'enquête EU-SILC, meilleure compréhension des activités des entreprises multinationales par la *Large Case Unit* du STATEC, explications plus pertinentes des phénomènes observés sur le PIB. Les données BEPS (*Base Erosion and Profit Shifting*) se révèlent particulièrement intéressantes pour la statistique publique.

3. Le recensement de la population, dont la phase principale est prévue pour 2021, démarre en 2019 avec une enquête-pilote auprès de plusieurs communes volontaires. Il s'agit de tester le dispositif en conditions réelles, et notamment les processus opérationnels. Le Conseil soutient l'orientation digitale de l'opération phare du STATEC, y compris l'utilisation de données administratives pour réduire la charge sur les ménages.
4. La statistique institutionnelle doit aussi regarder du côté des très grands volumes de données pour continuer à remplir ses missions de service public. Pour le Conseil, le STATEC gagnerait à s'appropriier les techniques d'exploration, d'exploitation et de visualisation de ces données, et à se pencher sur l'accès à ces données, parfois détenues par le secteur privé.
5. Au fil de la décennie, la sécurité du traitement des données des ménages et des entreprises est devenue un enjeu capital. Les efforts soutenus du STATEC pour se doter d'un Système de management du système d'information [SMSI] en vue de sa certification ESS IT Security sont encouragés par le Conseil.
6. Le PIBien-Être, en tant qu'alternative au PIB classique, suscite de l'intérêt dans le pays. Il est donc important que ce thème, et en particulier le tableau de bord de tous les indicateurs, jouisse d'une belle exposition et soit porté sur la place publique.

**Bureau de presse**

Christian Welter | Tél 247-84281 | Gsm 621 206 683 | Fax 26 20 19 02 | [press@statec.etat.lu](mailto:press@statec.etat.lu)

**Pour en savoir plus**

Marc Pauly | Tél 247- 88492 | [marc.pauly@statec.etat.lu](mailto:marc.pauly@statec.etat.lu)

La reproduction totale ou partielle du présent bulletin d'information est autorisée à condition d'en citer la source.